

Zeitschrift: Technique agricole Suisse
Herausgeber: Technique agricole Suisse
Band: 40 (1978)
Heft: 15

Artikel: Etat actuel des Communautés d'utilisation de matériels agricoles (COUMAS) en Suisse
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1083692>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Etat actuel des Communautés d'utilisation de matériels agricoles (COUMAS) en Suisse

Qu'est-ce qu'une COUMA?

Les différentes formes d'utilisation de machines agricoles en commun, qu'il s'agisse de Coopératives d'achat et d'utilisation de matériels agricoles, des petites Communautés d'achat et d'utilisation de machines agricoles ou des grandes Communautés d'utilisation de matériels agricoles (COUMAS), ne représentent malheureusement pas des notions clairement définies pour beaucoup d'agriculteurs. Aussi des malentendus ne sont-ils pas rares lors de discussions à leur sujet. Certains relèvent les inconvénients présentés par les COUMAS alors qu'ils pensent aux Coopératives d'achat et d'utilisation, par exemple. On ne doit donc pas s'étonner s'il n'est pas toujours facile de s'accorder et de se comprendre à ce propos!

Caractéristiques de la COUMA

Dans une grande Communauté d'utilisation de matériels agricoles, chaque agriculteur demeure propriétaire de ses machines. D'autre part, il peut décider lui-même quels matériels (instruments, machines, véhicules, etc.) il a l'intention de mettre à la disposition de ses collègues.

En outre, il a également la faculté de ne prêter certains matériels à ses coassociés que s'ils sont conduits par des personnes de service de son exploitation. L'établissement des tarifs pour la location des diverses machines se fait lors de la séance de l'Assemblée générale et de nouvelles acquisitions éventuelles font l'objet de discussions avec les membres en cause. L'un des objectifs poursuivis par la COUMA est en effet d'arriver à ce que les matériels agricoles soient utilisés au maximum et aussi d'éviter par exemple que deux machines de type semblable exécutent le même travail chez des voisins alors qu'une seule pourrait le faire. Les décomptes et les paiements sont l'affaire du gérant, lequel procède également à des contrôles à ce sujet.

Les contributions perçues selon les superficies et le courtage fixé pour l'entremise du gérant servent à couvrir les frais généraux (rémunération de ce der-

nier, frais, fournitures de bureau). La Communauté d'utilisation de matériels agricoles ne cherche pas à réaliser un bénéfice mais simplement à fournir à ses membres des machines et des prestations de services à des conditions aussi favorables que possible.

Principales caractéristiques d'autres organisations pour l'emploi de matériels agricoles en commun

Dans une Coopérative d'achat et d'utilisation de machines agricoles, c'est elle-même qui est propriétaire des matériels utilisés collectivement. Les tarifs prévus pour leur location doivent être calculés de telle manière qu'ils permettent de remplacer les vieux modèles par des neufs et également de couvrir les autres frais généraux tels que la rétribution du gérant, les réparations, les primes d'assurance, l'entretien des machines, le loyer des locaux (gérance, remises), etc. A relever que ce problème n'est pas toujours facile à résoudre.

Dans une petite Communauté d'achat et d'utilisation de matériels agricoles, chaque membre est copropriétaire des machines en cause au prorata du montant qu'il a payé. Lors des comptes annuels, de même qu'en cas de vente éventuelle d'une machine, on doit tenir équitablement compte du capital investi par chaque copropriétaire.

Enquête menée au sein de diverses COUMAS

Au cours de l'hiver 1975/1976, le Service consultatif agricole de Lindau (ZH), en collaboration avec l'ASETA, a procédé par écrit à une enquête dans de nombreuses grandes Communautés d'utilisation de matériels agricoles.

Sur les plus de 100 questionnaires qui furent expédiés, environ le tiers nous a été renvoyé dûment rempli. Une partie de ces questionnaires ne provenait toutefois pas de COUMAS mais de Coopératives d'achat et d'utilisation de matériels agricoles et de petites Communautés d'achat et d'utilisation de matériels agricoles. Ces questionnaires ne pouvaient être évidemment inclus dans notre enquête.



Réflexions sur l'exploitation des résultats de l'enquête

Même si le nombre des COUMAS est resté plus ou moins stationnaire au cours de ces dernières années, on peut cependant admettre que les membres de chaque grande Communauté d'utilisation de matériels agricoles sont satisfaits des prestations de services de ces organisations. Bien que le nombre des exploitations ait diminué dans presque toutes les régions de notre pays, on relève avec satisfaction que l'effectif des membres des COUMAS s'est accru de 28%, en moyenne, depuis leur création. Un résultat aussi positif permet également de recommander la fondation d'une COUMA dans les cas où le nombre des intéressés est relativement réduit, car une organisation de ce genre qui fonctionne bien peut mieux convaincre les sceptiques que de longues discussions.

L'activité déployée par une grande Communauté d'utilisation de matériels agricoles, sans personnes de service, varie dans une très large mesure selon

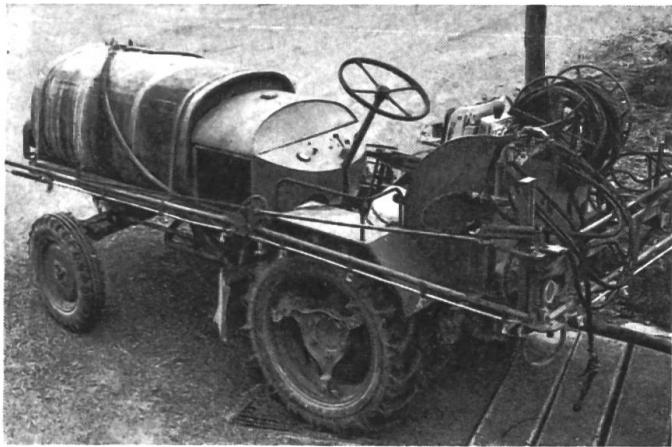
la COUMA en cause. Les prix de location que payent les membres oscillent de Fr. 25.— à Fr. 269.— par hectare de surface agricole utile. On peut toutefois être très fiers du résultat moyen de Fr. 89.— par hectare de SAU, car même les gérants des communautés allemandes analogues, qui sont engagés à plein temps, ne montrent pas une pareille activité. D'autre part, l'assertion selon laquelle l'agriculteur suisse n'est généralement pas disposé à coopérer et n'est pas capable de travailler en commun ne doit certainement pas être généralisée car les membres des COUMAS ont justement prouvé le contraire.

Dans une grande Communauté d'utilisation de matériels agricoles, chaque membre a la possibilité de payer les dettes contractées pour des prestations demandées (machines prises en location ou ser-



vices) par des prestations équivalentes. Le fait qu'il loue également ses machines et met des personnes de service à la disposition des coassociés a pour conséquence de supprimer les versements en espèces. Lorsque les décomptes sont établis, il n'existe alors plus que de petites différences entre le doit et l'avoir de chacun. Ces différences sont réglées avec de l'argent liquide. La statistique a cependant montré qu'il existe aussi des COUMAS où les prestations désirées doivent être presque totalement portées aux comptes des associés. Une telle situation se présente lorsque de nombreux membres ne demandent que des machines ou n'offrent que des machines. Dans une COUMA de ce genre, des problèmes supplémentaires peuvent surgir du fait qu'il y a deux groupes d'intéressés, soit ceux qui offrent et ceux qui demandent. L'établissement des tarifs ainsi que





d'autres questions arrivent alors à susciter davantage de difficultés que dans le cas où chaque associé pratique à la fois l'offre et la demande de prestations de services. Aussi la réalisation d'un équilibre au sein d'une pareille COUMA semble-t-elle très difficile. Ce qui importe, à cet égard, c'est qu'on cherche à savoir comment la situation précitée a pu se présenter et qu'on tente d'y remédier de façon appropriée.

Les frais de gérance d'une grande Communauté d'utilisation de matériels agricoles, qui représentent Fr. 3.— par hectare de surface agricole utile, sont très faibles comparativement aux avantages offerts par une telle organisation. On prétend fréquemment que les agriculteurs pourraient aussi se prêter mutuellement leurs machines, contre rétribution, sans faire partie d'une COUMA. Etant donné les avantages que présente une COUMA (un seul versement en fin d'année, entremise et contrôles par un gérant, etc.), il vaut cependant la peine de payer la modique redevance prévue.

Des décomptes en règle ne constituent toutefois qu'un seul des aspects intéressants de la COUMA. L'objectif principal d'une telle organisation est d'encourager l'emploi collectif des matériels agricoles. La mise à disposition réciproque des machines (données en location ou prises en location) se trouve réglée et contrôlée par la COUMA. Quand un associé demande à un coassocié de lui prêter une de ses machines, il y a bien moins de réticences que naguère. Il ne s'agit plus de quémander pour pouvoir utiliser sa machine, mais de présenter une demande simple et franche, selon les formes.

Bien que la statistique montre que la grande Communauté d'utilisation de matériels agricoles représente un système valable pour promouvoir et maintenir l'emploi en commun des machines, on doit malheureusement constater qu'un faible nombre de nouvelles COUMAS sont créées. Dans beaucoup d'endroits, les agriculteurs se contentent encore d'échanger occasionnellement certaines de leurs machines entre eux. Aussi le moment actuel paraît-il particulièrement favorable pour leur expliquer l'avantage qu'ils auraient à fonder une organisation de ce genre ou de faire partie d'une COUMA qui existe déjà. Nous engageons vivement les personnes compétentes à le faire à la première occasion.

Septembre 1977

Service consultatif agricole
(Trad. R.S.) Département Mécanisation

P.S. Cette article a été illustré par la Rédaction. Les photos ont été prises dans le dépliant intitulé «Qu'est-ce au juste qu'une COUMA?»

Données statistiques concernant les COUMAS

Exercice 1975 (22 COUMAS)

Indications générales	Moyenne	Extrêmes
Membres lors de la fondation	18	6-47
Effectif des membres 1975	23	7-55
Grandeur moyenne de l'exploitation des membres de la COUMA en ha SAU	14	7-17
Total des ha SAU des membres de la COUMA	275	64-560
Total des ha de terres ouvertes des membres de la COUMA	98	3-308



Activité des COUMAS

* Machines prises en location par des membres, par COUMA	Moyenne Fr.	Extrêmes Fr.
	23'210	5'110–51'560
Machines prises en location par membre	1'180	106–2'310
Machines prises en location par ha SAU	89	25–269
* Machines données en location par des membres, par COUMA	29'900	7'150–65'990
Machines données en location par membre	1'550	190–4'120
* Une différence éventuelle entre emprunt et prêt de machines est due aux prêts de matériels à des non-membres.		

Frais de la COUMA

Total des frais	Moyenne Fr.	Extrêmes Fr.
	998	170–2'910
Taxes des membres	728	120–1'880
Taxes par membre	39	12–96
Taxes par ha SAU	3.10	0.70–6.50

Contreprestations / Compensation en espèces

Versements ¹⁾ des membres	Moyenne Fr.	Extrêmes Fr.
	16'470	960–34'010
Versements par membre	651	96–1'401
Versements par ha SAU	57	5–177
Compensation ²⁾ des emprunts de machines par des prestations personnelles (prêts de machines) en %	45	1–84

¹⁾ Taxes comprises

²⁾ Rapportée à la COUMA et non pas à chaque membre

Mécanisation

Machines et véhicules de traction (moyenne) à la disposition des membres de la COUMA:

Tracteurs	ha SAU par machine	ha de terres ouvertes par machine
Jusqu'à 40 ch	39	
De 41 à 60 ch	19	
De 61 à 80 ch	92	
De plus de 80 ch	823	

Machines	
Charrues à 1 soc	13
Charrues à 2 socs	25
Charrues à 3 socs	488
Vibroculteurs	15
Hereses commandées par prise de force	40
Rouleaux	59
Semoirs en lignes	23
Semoirs monograines	93
Planteuses de pommes de terre	42

Epandeurs d'engrais centrifuges	59
Distributeurs d'engrais à coffre	98
Epandeuses de fumier	66
Grues à fumier	180
Epandeuses de lisier avec pompe à vide	
ou avec pompe à liquides	60
Pulvériseurs pour le traitement des cultures	34
Mécanismes de coupe pour tracteurs	46
Ramasseuses-presses à haute densité	125
Moissonneuses-batteuses	42
Récolteuses de maïs-fourrage portées	69
Récolteuses de fourrage tractées	59
Récolteuses de pommes de terre	30
Récolteuses de betteraves sucrières	177
Récolteuses de fourrages automotrices	5765

Autres machines souvent utilisées dans une COUMA

(nombre de citations)

Rubans transporteurs	5 fois
Machines de fenaïson	5 fois
Remorques à caisse basculante	5 fois
Remorques bétailières	3 fois
Travail pour parement des ongloins	2 fois
Mixers-pompe à lisier	2 fois

Machines dont l'offre dépasse la demande

(nombre de citations)

Epandeurs de lisier avec pompe à vide	5 fois
Charrues	4 fois
Machines de fenaïson	4 fois
Semoirs en lignes	3 fois
Hereses	3 fois
Distributeurs d'engrais	2 fois
Tracteurs	2 fois

Machines dont la demande dépasse l'offre

(nombre de citations)

Epandeurs de fumier	2 fois
Récolteuses de maïs-fourrage portées	2 fois
Semoirs monograines	2 fois

Contrôle et coordination des achats de machines

par les membres de la COUMA (nombre de citations)

– Etablissement des tarifs de location	10 fois
– Discussions, calcul des frais et propositions du comité	9 fois
– Approbation par l'assemblée générale	2 fois
– Deux COUMAS ne font rien pour contrôler les achats de machines	